

Ecole :  Vérines  Croix Chapeau  Saint Médard d'Aunis

Nom et Prénom de l'enfant :

Classe :

Repas  
+  
Après midi  
*A partir de 11h30*

Après midi  
*A partir de 13h30*

Mercredi 04/04

Mercredi 25/04

Abs pour maladie : fournir un certificat médical dans les 8 jours qui suivent l'absence  
Toute absence non justifiée ou annulée hors délai sera facturée.  
Annulation de dates : 1 semaine avant la date concernée par écrit  
Nous informons les parents de leur intérêt à souscrire pour leurs enfants un contrat d'assurances de personnes, destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées.

Nom et Signature des parents,

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**

Bulletin d'inscription  
à déposer à l'accueil  
ou  
à renvoyer par mail

**Horaires d'accueil des enfants**

Lundi : 7h30–8h35 / 16h30–19h  
Mardi : 7h30–8h35 / 16h30–19h  
Mercredi : 7h30–9h  
11h30–19h  
Jeudi : 7h30–8h35 / 16h30–19h  
Vendredi : 7h30–8h35 / 16h30–19h

**TARIFS Périscolaire matin et soir**  
Facturation à l'heure entamée  
\*Tarifs applicables au 01/09/2014

Coût horaire	Allocataire CAF/MSA	Passeport CAF/MSA		
		Q3	Q2	Q1
1 Heure	2.50 €	2.40 €	2.30 €	2€ 20
2 Heures	4.50 €	4.40 €	4.30 €	4.20 €
3 Heures	6 €	5.90 €	5.80 €	5.70 €

Hors CAF /MSA - majoration de 0,50 € par heure  
Le goûter est à 0,60 €, il est automatiquement facturé sur la 1ère heure de présence

**Absence non justifiée**  
Matin 2,50 € / enfant  
Soir 5 € / enfant

**TARIFS (Mercredi après-midi)**

Habitants CDC Aunis Sud & Sivom Plaine d'Aunis		1/2 Journée avec repas	1/2 Journée sans repas
Quotient familial CAF Inférieur à 761	Q1	7.50 €	3.50 €
	Q2	9 €	5 €
	Q3	10.50 €	6.50 €
Allocataire CAF		12 €	8 €
Hors CAF		14 €	10 €

Le repas n'est pas pris en charge pour les spécificités alimentaires.  
Une déduction de 2.50 € sera appliquée

**TARIF PERI ACCUEIL**  
SOIR (17h00-19h00) 1.00 €

**RETARD**  
5€ par quart d'heure / famille

# Pôle enfance PAPJ



**Responsable Accueil de Vérines :**  
Corinne ARNAUD / 06.25.34.46.80

## AVRIL 2018



**Directrice de l'association :**  
Céline ESPIOT / 06.11.87.11.48

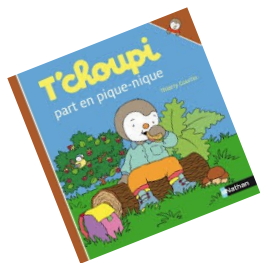
**Secrétariat :**  
Elodie SERER

☎ 05.46.01.97.69  
contact@papj.fr  
www.papj.fr

# Programme Mercredis

## Mercredi 04/04

*Petits & Grands :*  
Spectacle  
« Le Bossu et la Rose d'Or »  
à Saint Médard d'Aunis  
Départ à : 14h30  
Retour à : 17h00



## Mercredi 25/04

*Petits :* « T'choupi  
pique nique »  
Goûter autonome

*Grands :* Jeux sportifs en extérieur



## L'équipe d'animation

Responsable de l'accueil : Corinne Arnaud  
Animatrices : Anabelle Hoarau, Shaya Manthe,  
Anaïs Belmontet, Jennyfer Saint Pol

# Programme PÉRISCOLAIRE

### *Chez les grands :*

- Le matin ...
- ☞ Malle marionnettes
  - ☞ Malle morphun



### Le soir ...

- ☞ Projet UNICEF "Faites du bruit"
- ☞ Jardinage : plantation de fleurs
- ☞ Le goûter, c'est sacré:

Projet autour du temps du goûter

### *Chez les petits :*

- Le matin ...
- ☞ Valise aux jeux
  - ☞ Baume à lèvres au chocolat
  - ☞ Peinture aux cotons tiges



### Le soir ...

- ☞ Projet UNICEF "Faites du bruit"
- ☞ Malles diverses



## BULLETIN D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE AVRIL 2018

Ecole :  Vérines  Croix Chapeau  RPI (Virson /Bouhet /Chambon)

Nom et Prénom de l'enfant :

Classe :

	MATIN	SOIR
Mardi 03/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi 04/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeudi 05/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendredi 06/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lundi 23/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi 24/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi 25/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeudi 26/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendredi 27/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lundi 30/04	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Vacances de PRINTEMPS

**Du 07 Avril 2018  
au 22 Avril 2018**

Abs pour maladie : fournir un certificat médical dans les 8 jours qui suivent l'absence  
Toute absence non justifiée ou annulée hors délai sera facturée.

Annulation de dates : 1 semaine avant la date concernée par écrit

*Nous informons les parents de leur intérêt à souscrire pour leurs enfants un contrat d'assurances de personnes, destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées.*

*Nom et Signature des parents,*

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**